

CAPL 1 (INSPECTEURS) du 5 juillet 2016

CAPL de RECOURS en REVISION de l'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

CAPL MUTATION

LES RECOURS

Le Président précise, comme chaque année, la réserve constituée par la direction locale : 1X2 mois + 2X1 mois.

Il indique également le nombre de recours : 3 recours hiérarchiques en 2016 (4 en 2015) pour 2 recours en CAPL (idem en 2015).

Pour le dossier défendu par *les élus FO DGFIP 67*, **notre collègue a obtenu la réduction d'avancement de 1 mois demandée.**

Pour l'autre recours, le collègue n'a obtenu qu'une partie des modifications des remarques littérales demandées.

Les élus FO ont voté POUR les propositions de la direction allant dans le sens souhaité par les collègues et CONTRE dans le cas inverse.

Vos élus : Thierry HAUSSER - Carole SKONIECZNY - Sébastien KAISER - Expert : José PEREIRA



FO-DGFIP reste fidèle à sa revendication : « tout agent doit pouvoir être bonifié à la hauteur de son implication professionnelle ». En effet, les collègues sont **en droit d'être reconnus à hauteur de leurs efforts, sans quota ni contingentement !**

Les élus FO DGFIP 67 seront en 2016, comme les années précédentes, à votre disposition

- lors de la campagne de notation,
- avant, pendant et après le recours hiérarchique et la CAPL de recours.

FO DGFIP 67, des élus issus des deux filières en CAPL et en CTL !

FO DGFIP 67, des élus dans toutes les CAPL !

MUTATIONS au 1^{er} septembre 2016

Rien à signaler sur le mouvement technique (affectation locale suite à mut nationale ou changement de structure), les règles ayant été respectées.

La direction locale a décidé de laisser des postes vacants en BDV, les missions juridictionnelles étant prioritaires.

Les élus FO DGFIP 67 sont intervenus sur plusieurs situations individuelles et collectives (structures) pour obtenir des explications sur les affectations dans les services de la Direction et sur les affectations des ALD car il n'existe aucune règle pour ces affectations autre que le choix discrétionnaire des directeurs.

Emplois vacants à l'issue de cette CAPL :

1 poste vacant : huissier, CDIF Strasbourg

2 postes vacants : BDV 2

5 postes vacants : Direction

Les élus FO se sont abstenus lors du vote sur le mouvement technique.

Vos élus : Thierry HAUSSER - Carole SKONIECZNY - Sébastien KAISER _ **Expert** : José PEREIRA

Rappels des revendications FO DGFIP en matière de règles de gestion pour les inspecteurs :

- la mise en œuvre de 2 réels mouvements de mutation par an avec 2 dépôts de demande de mutation
- le départ du délai de séjour des inspecteurs stagiaires à compter du 1^{er} septembre N et non du 1^{er} mars n+1
- la création d'un échelon supplémentaire en fin de carrière



*Vous êtes nombreux à nous soutenir,
n'hésitez plus à nous rejoindre !*



Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgifip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgifip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25